



**RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2015 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le Règlement numéro 02-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	13 janvier 2015
Adoption du règlement :	3 février 2015
Avis public d'adoption du règlement :	4 février 2015

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 4 février 2015.

SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 5 février 2015.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 4 février 2015.

SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage
- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
- Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
- Journal municipal
- Site internet